

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°6

COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE

Note introductive générale

PLU approuvé	Par délibération du Conseil municipal le	24/03/2015
Révision n°1 approuvée	Par délibération du Conseil municipal le	31/03/2016
Modification simplifiée n° 1 approuvée	Par délibération du Conseil municipal le	12/07/2017
Révision allégée n°1 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	En cours
Modification simplifiée n° 2 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	24/10/2019
Modification simplifiée n°3 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	19/12/2019
Modification simplifiée n°4 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	31/07/2020
Révision Allégée n°2 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	En cours
Modification n°6 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	En cours
Modification n°7 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	En cours
Modification n°8 approuvée	Par délibération du Conseil de la Métropole le	En cours

SOMMAIRE

1. Coordonnées de la personne publique responsable des plans	3
2. Objet de l'enquête publique	3
3. Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation ou d'approbation.....	3
4. Autres autorisations nécessaires pour approuver le plan dont le ou les maitres d'ouvrage ont connaissance.....	4
5. Le contenu du dossier soumis à enquête publique	4

1. COORDONNEES DE LA PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE DES PLANS

Métropole Aix-Marseille-Provence

Direction de l'Aménagement et de l'Habitat du Pays Salonais

281 BD Maréchal Foch

13300 SALON-DE-PROVENCE

2. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique porte sur le projet de modification n°6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Salon-de-Provence

La commune de Salon-de-Provence a approuvé son PLU le 24 mars 2015 et révisé le 31 mars 2016. Il a fait l'objet de quatre procédures de modifications simplifiées, la première approuvée par le Conseil Municipal du 12 juillet 2017, la seconde, troisième et quatrième approuvées respectivement par le Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019, du 19 décembre 2019 et du 15 octobre 2020.

Afin de corriger des erreurs matérielles sur le zonage, **Il a été décidé de procéder à une enquête publique portant sur la procédure de modification n°6 du PLU de Salon-de-Provence, objet de l'enquête publique.**

3. DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE ET LES AUTORITES COMPETENTES POUR PRENDRE LA DECISION D'AUTORISATION OU D'APPROBATION

Au terme de l'enquête publique et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil de la Métropole se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n°6 du PLU de la commune de Salon-de-Provence ; éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le dossier de modification n°6 du PLU de Salon-de-Provence sera ensuite transmis à l'autorité compétente de l'Etat.

4. AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR APPROUVER LE PLAN DONT LE OU LES MAITRES D'OUVRAGE ONT CONNAISSANCE

Aucune autre autorisation n'est nécessaire pour l'approbation de cette procédure.

5. LE CONTENU DU DOSSIER SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Le dossier de modification n°6 du PLU de Salon-de-Provence comprend les pièces suivantes :

DOSSIER ADMINISTRATIF :

- **NOTE INTRODUCTIVE GENERALE**
- **ACTES OFFICIELS**
- **MENTION DES TEXTES REGISSANT L'ENQUETE PUBLIQUE**
- **AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES**
- **PUBLICITE**
- **REGISTRE D'ENQUETE**

DOSSIER TECHNIQUE :

- **NOTE DE PRESENTATION**
- **PLANCHES GRAPHIQUES 2A, 2B, 2C, 2D, 2E, 2F, 2G, 2H, et 2I**
- **PLANCHES GRAPHIQUES ISSUES DES MODIFICATIONS N°2 ET N°3 DU PLU**